

Réunion directeurs

décembre 2023





Procédure d'orientation en SEGPA

Présentation du LPI



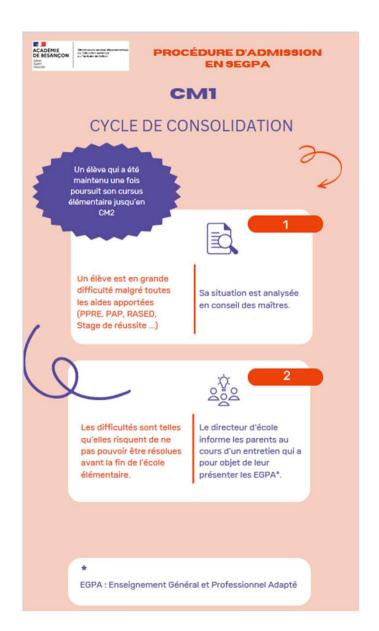


Ce QUI CHANGE

- Réaffirmation : la démarche débute dès le CM1
- Modification du calendrier et des documents demandés
- Accent mis sur la partie scolaire : analyse de la situation de l'élève attestant de difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien
- Passation des bilans psychologiques (ou non) APRES l'envoi des dossiers



Dès le CM1



Procédure & Calendrier



Street for service Apartment & Microlan retroid & Norther & Milys

ADMISSION EN SEGPA

PROCÉDURE 1ER ET 2ND DEGRÉS

1 DU 20/11/23 AU 2/12/23

Passation des évaluations Open.scol



AVANT LES VACANCES DE NOEL

Équipe éducative à l'initiative du directeur d'école ou du chef d'établissement pour partager aux parents les résultats du 1er trimestre et des évaluations Open.scol en vue de la constitution d'un dossier d'orientation.



3 AU PLUS TARD LE 15/01/24

Transmission des dossiers par les directeurs d'école et les chefs d'établissement à la coordinatrice de la CDOEASD.



4 DU 22/01/24 AU 2/02/24

Examen des dossiers scolaires par la souscommission de la CDOEASD.



Analyse partagée des dossiers avec les psychologues de l'éducation nationale en vue de la passation d'un bilan psychométrique.

5 DU 5/02/24 AU 29/03/24

Passation des bilans psychométriques par les psychologues de l'éducation nationale.

6 DU 2/04/24 AU 12/04/24





E 12/05/24

Examen des dossiers du 1er et du 2nd degrés par la commission plénière de la CDOEASD.

7 DÈS LE 15/05/24

Dès réception de la notification d'orientation, le chef d'établissement ou le directeur d'école reçoit les parents pour leur communiquer le résultat et leur transmettre le coupon réponse.



AU PLUS TARD LE 21/05/24

Retour du coupon réponse par les parents à

JUIN 202



Communication du collège d'affectation aux parents (Signoret Belfort-Vauban Belfort-



CM₂

Avant le 22/12/23 : Evaluations Openscol et équipe éducative

Au plus tard le 15/01/24 : transmission des dossiers à la DSDEN

NOUVEAU:

- > Envoi du dossier à la coordonnatrice de la CDOEASD (par voie électronique)
- Sans le bilan psy (qui sera réalisé après ou non)

Dès le15/05/24 : communication du résultat de la CDOEASD (notification) et transmission du coupon réponse à la famille.





6ème

• CM2 & 6^{ème} : procédure et calendrier identiques

• Pré-orientés en 6^{ème} segpa inclusive : passation Openscol en mars





Présentation du LPI





Contexte législatif

Principe du LPI

circulaire n°2019-088 du 05/06/2019

Traitement des données personnelles

Décret 2021-1246 du 29/09/2021

Liste données collectées pour le LPI

- Arrêté du 30/09/2021
- Courrier de la rectrice du 06/01/2023
- Courrier Mme la Rectrice LPI.pdf



Le LPI, pourquoi?



- Nécessité pointée en 2018-2019 d'un outil de suivi des adaptations et des aménagements (concertation nationale)
- Pour les élèves avec des difficultés passagères, durables ou en situation de handicap de la maternelle au lycée, établissements publics et privés
- Développé par la CNSA (interconnexion base EN et SI MDPH) puis repris par MEN
- Application numérique pour les professionnels et consultable par les parents



Les objectifs

- Accompagner la mise en place <u>précoce</u> d'adaptations et d'aménagements pédagogiques (lien CAP école inclusive et documents mise en œuvre du PPS)
- Apporter des réponses de première intention : accessibilité avant compensation
- Simplifier le partage et la transmission d'informations entre les acteurs (notamment MDPH)
- Rendre visible la gradation des adaptations (du droit commun aux mesures compensatoires)
- Organiser PPRE, PAP, PAI, PPS et mise en œuvre du PPS



Au service d'une logique de parcours

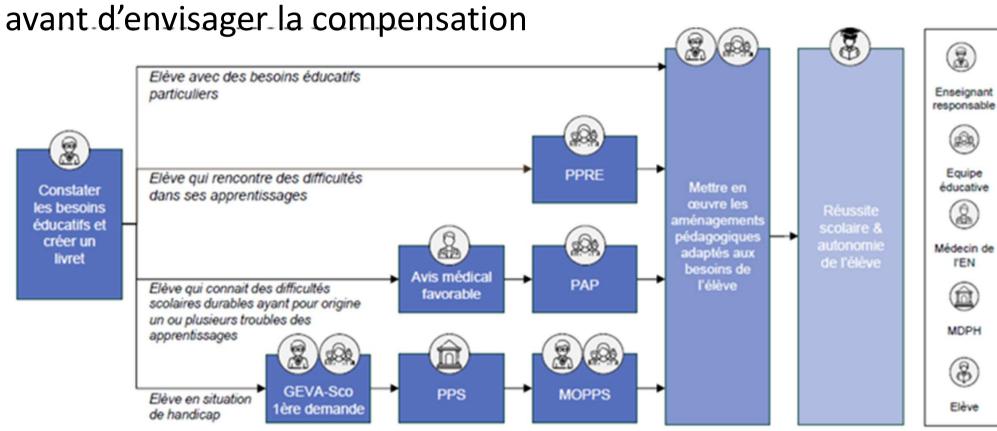
Suivi des adaptations et aménagements

Partage d'information

Cohérence et fluidité du parcours



Différencier pour permettre la mise en œuvre du droit commun





Documents disponibles

Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

- Pour les élèves qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité
- Pour les élèves qui risquent de ne pas maîtriser toutes les compétences du socle commun de connaissance, de compétence et de culture à l'issu du cycle

Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

- Pour les élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables engendrées par un ou plusieurs troubles des apprentissages
- Pour les élèves qui ont reçu un avis médical favorable d'un médecin de l'éducation nationale

Gevasco 1ère demande

 Un document pour évaluer les besoins d'un PPS d'un élève à partir des principales informations sur la situation d'un élève

Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

 Un document élaboré par la MDPH pour synthétiser les besoins des élèves en situation de handicap

Document de mise en œuvre de PPS (MOPPS)

 Un document pour définir la mise en œuvre des préconisations du PPS dans la scolarité de l'élève



Le LPI, pour qui?



Profils et accès

| Profils dans le LPI | | | | |
|---------------------|----------------------------|--|--|--|
| 414 | Chef d'établissement | | | |
| | Enseignant Responsable | | | |
| | Enseignant Contributeur | | | |
| | MDPH | | | |



+ les familles



Des fonctionnalités différentes selon les profils

- Le directeur a toutes les fonctionnalités de création, de partage, de modification. Il est le seul à pouvoir supprimer un livret, accéder à tous les livrets de son école et attribuer les livrets à l'enseignant responsable de l'élève.
- Dans chaque classe, plusieurs enseignants peuvent compléter le livret, un sera « responsable » l'autre contributeur (droits plus restreints)

| Thème | Macro-Fonctionnalités | Chef d'établissement | Enseignant « Responsable » | Enseignant « Contributeur » |
|---|---|----------------------|-------------------------------|--|
| Accès | Accéder à tous les livrets de l'établissement (périmètre) | × | | |
| Accéder à tous les livrets de Accès ses élèves / ses classes (périmètre) | | x | × | x |
| Consulter un LPI (cela correspond à consulter la page récapitulative du livret) | | х | x | × |
| Création | Créer un LPI | × | × | |
| Création | Renseigner des aménagements | × | × | |
| Modifier les aménagements (aménagements pédagogiques en cours d'année) | | х | × | Consulter, ajouter les aménagements ou supprimer les aménagements qu'il a ajoutés lui-même |
| Dispositif | Créer/Éditer des dispositifs | x | x | |
| Dispositif Générer un document | | x | × | |
| Document | Consulter un document (finalisé) | х | × | × |
| Document | Télécharger un document | × | × | × |
| Document Télécharger la synthèse du livret | | × | × | |
| Partage | Attribuer un livret à un enseignant responsable | х | | |
| Partage | Attribuer un livret à un ou plusieurs enseignants contributeurs | x | × | |
| Partage | Annuler un partage de livret | х | x | |
| Suppression | Supprimer un livret | х | | |

ASH 90L



Les directeurs : se connecter



Vérification de l'accès au LPI

Connectez vous à votre portail Aréna académique et saisissez votre login et votre mot de

passe:

NB: Il convient de vérifier la validité de votre mot de passe académique avant la première connexion



- A gauche sur page d'accueil du portail Aréna
 - → Cliquez sur la rubrique « Autres »
 - → Sur la section Ecole Inclusive cliquez sur « LPI Livret de parcours inclusif »





Authentification renforcée

> Un message pour une authentification renforcée s'affiche :



➤ Un email avec un lien d'initialisation du mot de passe LPI est envoyé sur votre adresse

académique

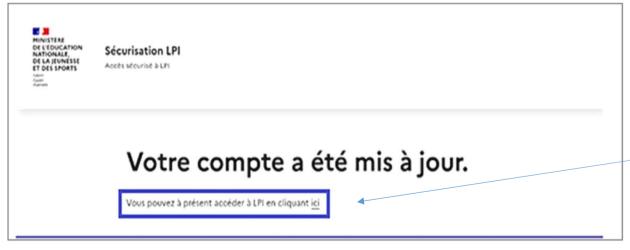




Authentification renforcée – création du mot de passe

- > Suivre les instructions
- ➤ Cliquer sur le lien





> Une fois le mot de passe initialisé, cliquer sur le lien pour vous connecter au LPI

Vérification de la première connexion à l'application LPI

Vous accédez alors au LPI et devez saisir votre mot de passe LPI pour vous authentifier



➤ La page d'accueil du LPI s'affiche





Déconnexion

Pour se déconnecter en toute sécurité, l'utilisateur doit obligatoirement cliquer sur le bouton de déconnexion en haut à droite sur toutes les pages.



- ➤ Un pop-in pour confirmation s'affiche
- ➤ Cliquer sur « Se déconnecter » pour quitter l'application



Pour garantir la confidentialité des données de l'élève., il est indispensable de fermer directement la fenêtre de l'application en cliquant sur le bouton de déconnexion de manière à terminer la session en cours.



Vérification de la reconnexion à l'application LPI

• Connectez-vous sur le portail Aréna



• Cliquer sur le lien « LPI – Livret de parcours inclusif » pour accéder à l'application.





Vérification de la reconnexion à l'application LPI

> Vous serez directement redirigé sur la page d'authentification du LPI



Saisissez votre mot de passe LPI et vous serez directement connecté à la page d'accueil de l'application

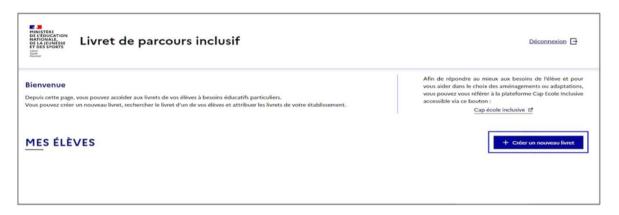
l'application





Vérification du périmètre utilisateur – Rechercher un élève

• Sur la page d'accueil du LPI, cliquer sur « Créer un nouveau livret »



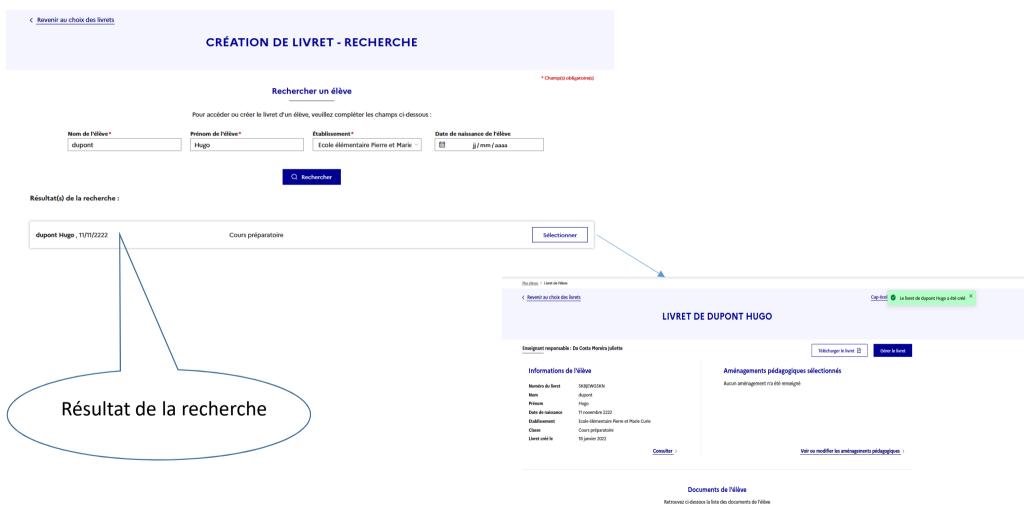
ASH 90

• Recherchez un élève de votre établissement en saisissant son nom, prénom et son établissement





Vérification du périmètre utilisateur – Création du livret





Un exemple : rédiger un PPRE



| N° | Tâche réalisée | Acteurs | Observations | |
|----|--|---|--|--|
| 1 | Identifier le besoin de l'élève | Enseignants | L'identification du besoin de mise en place d'un PPRE peut se faire à tout moment de l'année, mais les conseils de cycle / de classe / de maîtres, sont des temps privilégiés. | |
| 2 | Valider la mise en place de PPRE | Chef d'établissement ou directeur d'école | Une fois la mise en place validée, l'autorisation est transmise au professeur principal pour rédaction. | |
| 3 | Rédiger le PPRE | Enseignants, responsables d'élèves et élèves | La PPRE est rédigé en quatre parties : Points d'appui / difficultés / objectifs / moyens. La rédaction se fait par l'équipe pédagogique. Il est recommandé d'associer les responsables de l'élève. | |
| 4 | Organiser une réunion d'échange autour du PPRE | Chef d'établissement ou directeur d'école, enseignants, responsables d'élèves, élèves, toute personne concernée par la mise en place du PPRE | Au cours de la réunion, les aménagements prévus sont discutés. Les signatures du directeur d'école ou chef d'établissement, du/des professeur(s), de l'élève et de ses responsables sont prévues dans le nouveau formulaire. La signature de la famille est souhaitable mais non obligatoire. | |
| 5 | Mettre en œuvre les aménagements prévus par le PPRE | Enseignant, partenaires éventuels | La durée du PPRE est variable selon le type de PPRE : un PPRE classique est prévu sur une période de 6 semaines, tandis que les PPRE « passerelle » et « maintien » peuvent aller jusqu'à 1 an. | |
| 6 | Evaluer le PPRE | Chef d'établissement ou directeur d'école, enseignants, responsables d'élèves, élèves, toute personne concernée par la mise en place du PPRE | Lors de l'évaluation, l'enseignant apprécie les progrès de l'élève en fonction de l'atteinte des objectifs fixés initialement. Une bonne pratique consiste à transmettre le document de PPRE aux responsables de l'élève après l'évaluation. | |
| 7 | Clore ou renouveler le PPRE, ou orienter vers un autre dispositif | Chef d'établissement ou directeur d'école, enseignants, responsables d'élèves, élèves | Le PPRE est un dispositif temporaire : il s'arrête en cas d'atteinte des objectifs. Dans le cas d'une non atteinte des objectifs, il peut être renouvelé ou un autre dispositif peut être mis en place. | |

5.3 1ère étape: Informations préliminaires

La 1^{ère} étape consiste à renseigner :

. Le type de PPRE : le choix se fait parmi les PPRE ci-dessous :

PPRE - remédiation en cours d'année

PPRE - accompagnement, passage au niveau supérieur ou maintien exceptionnel

PPRE - passerelle (GS-CP)

PPRE - passerelle (CM2-6ème)

• La durée envisagée en semaine(s): choix possible en 1 et 16 semaine(s)



 Participants à l'élaboration du PPRE : tous les participants à l'élaboration du PPRE sont renseignés ici en saisissant les nom et prénom ainsi que la fonction parmi les choix ci-dessous :

Directeur / Chef d'établissement

Professeur

Élève

Responsables légaux

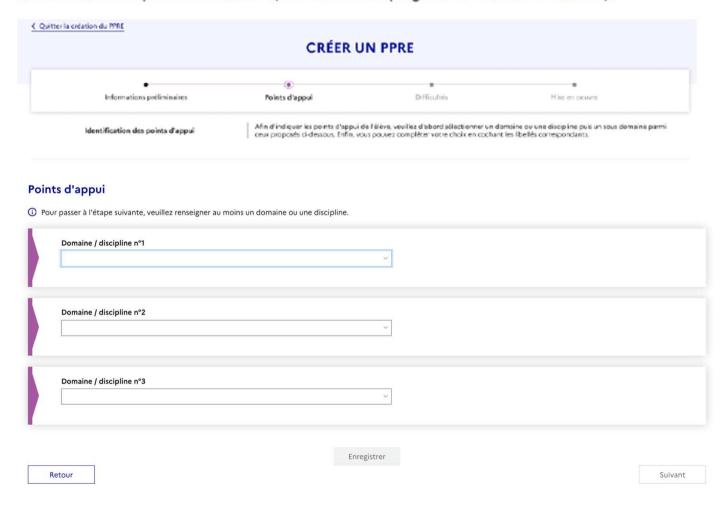
ASH 90



ACADÉMIE DE BESANÇON Liberté

5.4 2 eme étape : Points d'appui

Tout ce que maîtrise l'élève en termes de savoirs et savoir-faire susceptibles de lui permettre de dépasser une difficulté. Compétences maîtrisées (en référence aux programmes et au socle commun).:





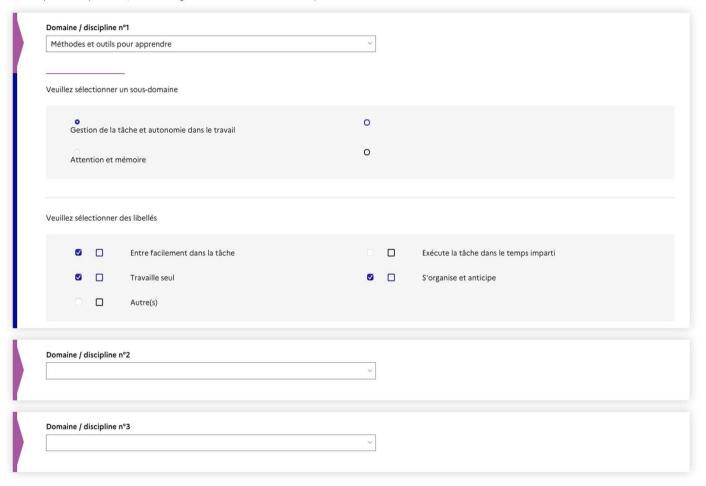
5.5. 3^e étape

En fonction des domaines, des sous domaines sont proposés.

Exemples de sous-domaines pour le domaine « Méthodes et outils pour apprendre »

Points d'appui

① Pour passer à l'étape suivante, veuillez renseigner au moins un domaine ou une discipline.



ADD DU

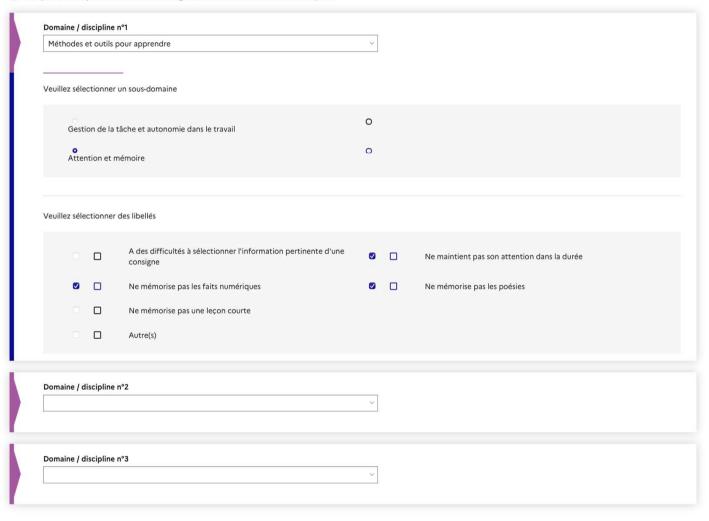


En fonction des sous domaines sélectionnés, des libellés sont proposés.

Exemples : libellés proposés pour le sousdomaine « attention et mémoire»

Difficultés

① Pour passer à l'étape suivante, veuillez renseigner au moins un domaine ou une discipline.



Enregistrer



5.6. 4e étape : la mise en œuvre

L'étape suivante consiste à définir la mise en œuvre.

Le programme est personnalisé car il est adapté à un élève particulier, mais les actions qu'il coordonne et auquel il donne cohérence peuvent se réaliser au sein de la classe ou dans des groupes d'élèves qui ont les mêmes besoins.

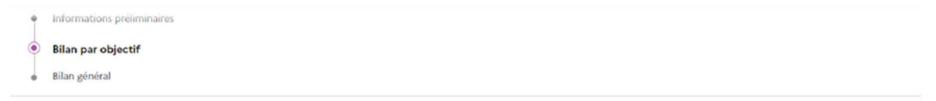
* Champ(s) obligatoire(s)

Personnes mobilisées dans le cadre du PPRE

| Équipe pédagogique
| Professeurs du RASED
| Psychologue de l'éducation nationale
| Partenaires extérieurs
| Autres



Bilan par objectif : cet écran permettra de renseigner, dans un champ de saisie libre, le progrès constaté à l'issue de la période du PPRE pour chaque objectif identifié ;



Objectif n°1





* Champ(s) obligatoire(s) Bilan général Veuillez indiquer le bilan général du PPRE* Max. 1000 caractères Actions à mettre en place Veuillez indiquer les autres actions à mettre en place Mise en place d'un PAP Réunion d'équipe éducative Renouvellement du PPRE Clôture du PPRE **Autres**



Les familles : se connecter

Un support est disponible sur Eduscol pour la communication aux familles : lien







J'enseigne

Je me forme

Scolarité de l'élève

Écoles et établissements

Disciplines et thématiques



riis a jour . septembre 2023

Sommaire

Actualité

Qu'est-ce que le livret de parcours inclusif ?

Un outil coopératif au service de la réussite des élèves

Guides utilisateurs

Fiches métiers

Foire aux questions

Mentions informatives relatives au

Actualité

Accès du LPI aux familles



Depuis la rentrée scolaire 2023, le LPI est accessible aux familles. Les parents d'élèves, dès lors qu'un aménagement ou un dispositif PPS, PAP, PPRE, GEVA-Sco 1^{re} demande, a été mis en place dans le LPI par l'équipe pédagogique, peuvent accéder à une synthèse des informations saisies.

- <u>Diaporama à destination des directeurs d'école, chefs d'établissement et enseignants pour</u> présenter le portail familles LPI, notamment à l'occasion de la réunion de rentrée <u>+</u>.
- Guide utilisateur d'accès au téléservice Parcours Inclusif dans Scolarité services à destination des parents d'élèves 🛂



Présentation du Portail Familles LPI





Mettre en place un service en ligne destiné aux familles afin d'assurer une meilleure accessibilité des informations du LPI pour les élèves concernés



Faciliter la consultation d'informations via un écran unique de suivi



Consulter les dispositifs finalisés et mis en place pour l'élève (PPRE, PAP, GEVA-Sco, PPS, PAI...)

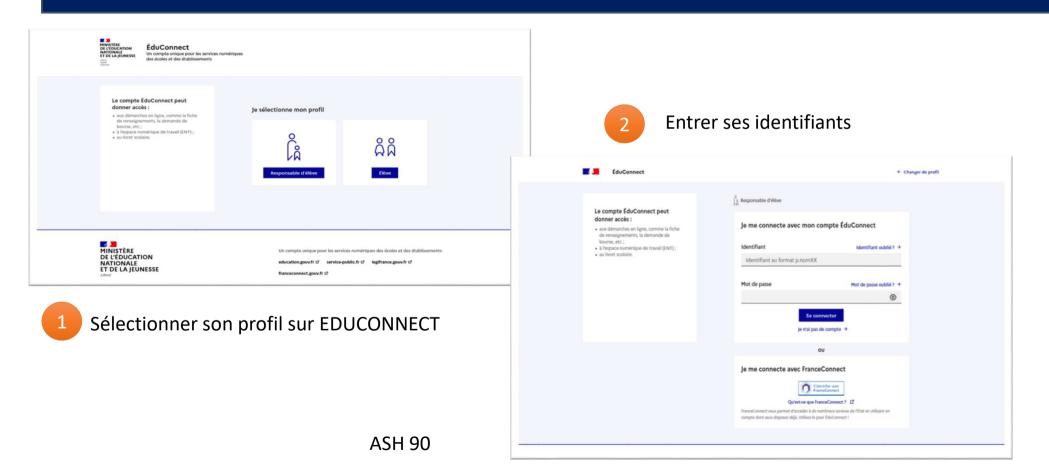
Le Portail Familles du LPI introduit des nouvelles fonctionnalités au sein du Portail Scolarité Services :

- 1. Informations du livret
- 2. Aménagements pédagogiques
 - 3. Documents de l'élève



Comment accéder aux informations du LPI de mon enfant?

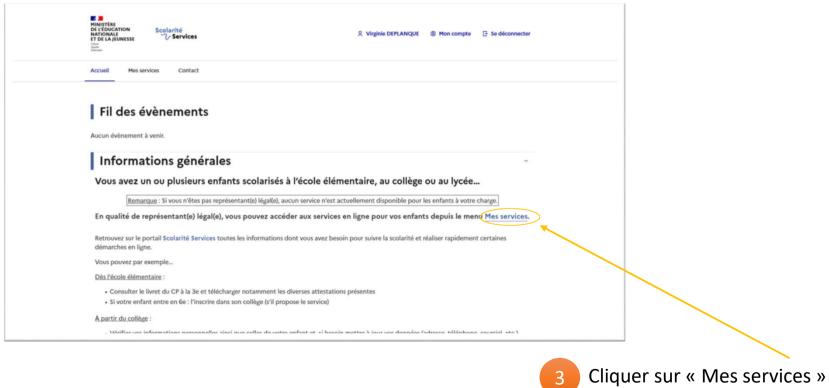
Le Portail Familles du LPI est accessible depuis le Portail Scolarité Services (Educonnect) pour les responsables légaux et les élèves majeurs/émancipés associés à un livret.





Comment accéder aux informations du LPI de mon enfant?

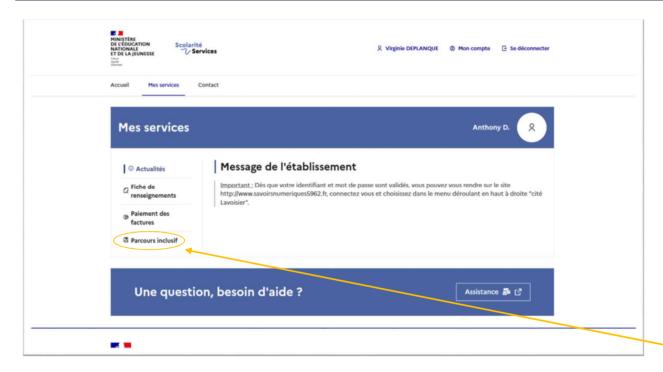
Le Portail Familles du LPI est accessible depuis le Portail Scolarité Services (Educonnect) pour les responsables légaux et les élèves majeurs/émancipés associés à un livret.





Comment accéder aux informations du LPI de mon enfant?

Le Portail Familles du LPI est accessible depuis le Portail Scolarité Services (Educonnect) pour les responsables légaux et les élèves majeurs/émancipés associés à un livret.



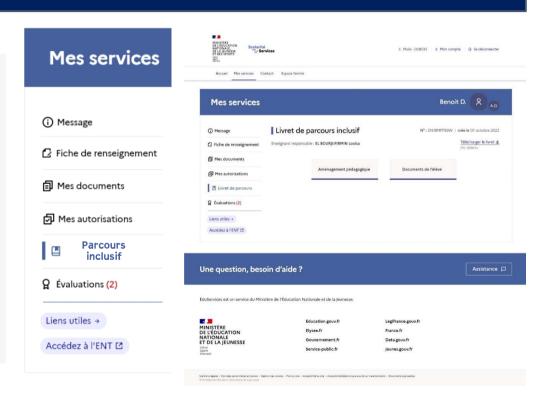
Cliquer sur « Parcours inclusif »



Description des fonctionnalités - Affichage d'informations

Le Portail Familles du LPI est accessible depuis le Portail Scolarité Services pour les responsables légaux et les élèves majeurs/émancipés associés à un livret.

- Une fois connectés au Portail Scolarité Services, les utilisateurs peuvent accéder au livret.
- Le service « Parcours inclusif » est affiché dans la liste des menus de gauche « Mes services » pour les élèves associés à un livret.
- Les informations suivantes sont affichées sur un seul écran :
 - Informations du livret
 - · Aménagements pédagogiques
 - Documents de l'élève

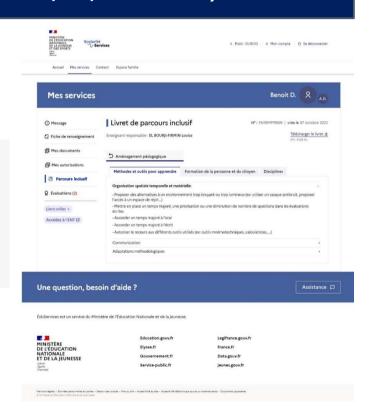




Description des fonctionnalités – Aménagements pédagogiques

Cette partie représente la liste des aménagements en cours, mis en place pendant l'année scolaire pour la prise en charge de l'élève. Le LPI en propose une synthèse.

- Les aménagements présentés sont uniquement ceux qui ont été cochés et validés dans le LPI.
- Si aucun n'aménagement n'a été sélectionné dans aucun domaine, la notification « Aucun aménagement n'a été renseigné » est mentionnée.

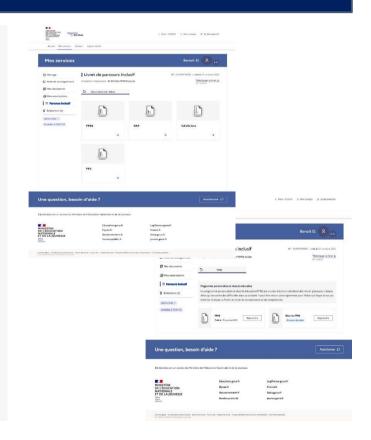




Description des fonctionnalités - Documents de l'élève

Le LPI permet de consulter les dispositifs finalisés et mis en place pour l'élève.

- Au sein du Portail Familles LPI, les familles sont informées de la présence des dispositifs ouverts pour l'élève.
 - Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) et son bilan;
 - Le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) et son bilan;
 - Le GEVA-Sco 1^{re} demande;
 - Le GEVA-Sco réexamen;
 - Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS);
 - Le document de Mise en œuvre du PPS;
 - Le Projet d'accueil Individualisé (PAI);
 - Synthèse du document.
- Une fois, le document sélectionné, s'affiche le détail de présentation du document avec différents éléments associés et leur état.





Des ressources

Créer un PPRE





Créer un PAP



LPI Livret de Parcours Inclusif

Création d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP)



Créer un GEVASCO 1ère demande

Mettre en œuvre un PPS



LPI Livret de Parcours Inclusif

Création d'un Guide d'Évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation première demande (GEVA-Sco 1ère demande)

GEVASCO 1ère demande



LPI Livret Parcours Inclusif

Création du document de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS)

PPS



- LPI Eduscol
- Dépliant LPI
- Guide utilisateur directeur eduscol
- Guide utilisateur enseignant
- ASH Circo 90
- Cap école inclusive

